Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 109

Artikel: La nouvelle organisation du cinéma allemand

Autor: H.K.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-735019

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Catégorie du cinéma	Villes-Clés et faubourg dans un rayon de 5 km (1)			Villes de plus de 60.000 habitants et faubourg dans un rayon de 5 km			Villes de 15.001 à 60.000 habitants et faubourg dans un rayon de 5 km			Villes de 3.001 à 15.000 habitants			Localités de 3.000 habitants et moins		
	Cat.	de p	laces	Cat. de places			Cat. de places			Cat. de places			Cat. de places		
	A	В	C	A	В	С	A	В	C	A	В	С	A	В	C
1re exclusivité (1re classe)	12	15	18												
ou (2me classe)	12	14	16	10	12	15	8	10	12	6	8	10	5	6	7
1re vision (3me classe)	10	12	15												
2 ^{me} exclusivité ou 2 ^e vision	8	10	12	7	9	12	7	8	10	5	6	8			
3 ^{me} vision	6	8	10	6	8	10	5	6	8						
Visions ultérieures	5	6	8	5	6	8									

- (1) Sont considérés comme villes-clés: Marseille Lyon Saint-Etienne Grenoble Clermont-Ferrand Vichy Nice Avignon Toulouse Montpellier.
- (2) Attractions: Lorsque les salles passent des attractions une majoration est appliquée aux prix des places dont le taux est fixé entre 3 frs et 5 frs pour les salles de 1 re exclusivité ou 1 re vision des villes-clés, entre 2 et 3 frs pour les autres salles.

L'introduction des nouveaux tarifs avait suscité quelques craintes dans les milieux des exploitants. Mais il semble que le public, en général, a bien accepté cette augmentation. Si le nombre des spectateurs a quelque peu diminué, surtout dans les petits établissements, cette perte est largement compensée par la majoration des prix; dans la plupart des salles et notamment celles de première vision, on enregistre en effet un accroissement des recettes.

La nouvelle Organisation du Cinéma Allemand

Le cinéma allemand a été, comme nous l'avons déjà brièvement relaté, entièrement réorganisé ces derniers mois, en vue de coordonner et d'intensifier les efforts, et de simplifier l'administration. L'organisation cinématographique se présentera désormais sous l'aspect suivant:

Toutes les activités cinématographiques sont groupées dans une société centrale, l'Ufa-Film G.m.b.H., présidée par le conseiller ministériel Dr. Hippler, l'advocat Pfennig et le directeur Merten. Au sein de cette société a été créé le poste d'un «Reichsfilmintendant», dont le titulaire est le Dr. Hippler, déjà chef de la section Film au Ministère de la Propagande. Il est chargé de fixer les grandes lignes de la production, de donner des directives au cinéma allemand et de contrôler l'emploi du personnel artistique et la formation des jeunes cinéastes.

L'Ufa-Film G.m.b.H. représente les intérêts de toutes les sociétés de production, surtout dans le domaine économique et technique. Leur financement est assuré par la Filmkreditbank.

Au total, huit sociétés de production sont placées directement sous l'organisation centrale: l'Ufa-Filmkunst G.m.b.H., soit le département de production de l'ancienne Ufa; la Tobis-Filmkunst G.m.b.H.; la Terra-Filmkunst G.m.b.H.; la Bavaria-Filmkunst G.m.b.H., à Munich; la Wien-Film G.m.b.H., à Vienne; la Berlin-Film G.m.b.H., nouvelle société fondée il y a quelques mois et absorbant les producteurs privés

restés indépendants jusqu'ici; la Prag-Film AG., création de date récente également, et la Deutsche Zeichenfilm G.m.b.H., née d'une section de la «Deutsche Kulturfilmzentrale» (Centrale allemande des films documentaires).

Sous l'autorité de la société centrale sont placées en outre la Deutsche Filmtheater G.m.b.H., qui va englober une grande partie des cinémas du Reich, et la Zentralfilmge-sellschaft Ost, créée en vue de l'organisation et du contrôle des intérêts cinémato-

graphiques dans les anciens territoires polonais et des autres régions occupées à l'est.

Intéressantes productions.

La nouvelle production allemande recherche de préférence des sujets divertissants et abonde en opérettes, comédies musicales et farces. Mais elle comporte aussi plusieurs films d'envergure, tels que «Tiefland» de Leni Riefenstahl, dont les prises de vues se poursuivent depuis très longtemps; «Rembrandt» de Hans Steinhoff, qui, tourné partiellement aux Pays-Bas, cherche à rendre l'atmosphère des célèbres tableaux du maître; puis, la seconde partie du film sur Bismarck, réalisée également par Wolfgang Liebeneiner, mais avec Emil Jannings succédant à Paul Hartmann dans le rôle principal.

Jubilé de Carl Froelich.

Un pionnier du film allemand, le professeur Carl Froelich, a fêté récemment les quarante ans de son activité cinématographique. Engagé comme technicien chez Oskar Messter, il débuta comme opérateur d'actualités, pour passer ensuite au film spectaculaire et devenir enfin metteur en scène. Durant la première guerre mondiale, Carl Froelich, toujours intéressé aux problêmes techniques, s'occupa spécialement de la cinématographie dans l'aviation.

On doit au jubilaire des grands films muets comme «Die Brüder Karamasoff», «Roman eines Taugenichts», «Der Wetterwart» et notamment plusieurs films avec Henny Porten. Il est aussi le créateur d'un des premiers films sonores «Die Nacht gehört uns», dont la sortie en décembre 1929 marquait la victoire du sonore en Allemagne. Actuellement, il achève pour l'Ufa le film «Hochzeit auf Bärenhof», avec Heinrich George et Ilse Werner.

(Informations de notre correspondant berlinois H. K.)

La Situation Cinématographique au Danemark

La cinématographie danoise est placée sous l'autorité du Ministère de la Justice, chargé de la censure et du contrôle de l'exploitation. De plus, un Conseil cinématographique d'Etat (Staatens Filmraad) s'occupe des questions d'organisation; l'année dernière, par exemple, il a accordé une subvention officielle de 100.000 couronnes pour la production de court-métrages, tournés en grande partie par la Centrale officielle du film (Staatens Filmcentral). L'Etat a produit, entre autres, des documentaires sur l'assèchement des terrains, la production du charbon et les installations sanitaires d'une ville moderne. A leur tour, les organisations de tourisme ont réalisé une dizaine de films de propagande, comme l'ont aussi fait diverses

villes de province. D'autres films instructifs seront tournés par la Police et les Chemins de Fer.

Parmi les grands films récemment sortis, il faut citer avant tout la meilleure production de l'année « Peter Andersen » avec Carl Alstrup, un excellent acteur qu'on compare à Raimu, et le film de Benjamin Christensen « Rentre avec moi ».

La situation cinématographique sera sérieusement modifiée cette année, car une nouvelle ordonnance prescrit qu'à partir de juillet 1942, aucun film américain ne pourra plus être présenté. C'est un coup grave pour les propriétaires de cinéma, les films américains étant au Danemark aussi populaires qu'en Suisse et les programmes